

SEANCE DU 29 MARS 2016

L'an deux mille seize, le vingt-neuf mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de SANCÉ, légalement convoqué le 18 mars 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Roger MOREAU, Maire.

Membres présents :

M. Henri VOUILLON, Mme Françoise BAJARD, M. Gilles JONDET, Adjoints.
Mmes Sylviane BAILLY, Blandine BERREZ, M. Richard DE SANTIS, Mme Fabiola DUFOUR MM. Philippe GAGET, Alain MICHON, Joël MORNAY, Mmes Valérie PIGUET, Christiane ROGIC.

Membres absents excusés :

- M. Stéphane DROUOT
- Mme Véronique GUILLON (pouvoir donné à Mme Françoise BAJARD)

Monsieur Henri VOUILLON a été élu, à l'unanimité, secrétaire de la séance.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, les procès-verbaux de la séance du 1^{er} février 2016.

COMPTE DE GESTION 2015 DU RECEVEUR MUNICIPAL (BUDGET GENERAL) 201603234

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2015 au 31 Décembre 2015.
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DE LA COMMUNE ET AFFECTATION DES RÉSULTATS. 201603235

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ❖ APPROUVE, hors la présence du Maire, le compte administratif 2015 de la Commune dressé par Monsieur le Maire et présenté par Monsieur Gilles JONDET, Adjoint, de la façon suivante :

	FONCTIONNEMENT 2015		INVESTISSEMENT 2015	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés 2014		168 369.02 €	192 145.68 €	
Opérations de l'exercice	1 775 807.98 €	2 144 350.20 €	633 629.84 €	404 860.44 €
TOTAUX	1 775 807.98 €	2 312 719.22 €	825 775.52 €	404 860.44 €
Résultat de clôture		536 911.24 €	420 915.08 €	

Besoin de financement	420 915.08 €	
Excédent de financement	- €	
Restes à réaliser (RAR)		
Besoin de financement	420 915.08 €	
Besoin de financement RAR	- €	
Besoin total de financement	420 915.08 €	
Excédent total de financement		
BUDGET 2016	420 915.08 €	Affectés au compte 1068
	115 996.16 €	ou compte 002 Excédent de fonctionnement reporté

- ❖ DECIDE d'affecter la somme de :
 - 420 915.08 € au Compte 1068 Investissement.
 - 115 996.16 € au compte 002

- ❖ CONSTATE les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'Exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- ❖ ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

FIXATION DU TAUX 2016 DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES. 201603236

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- VOTE, à l'unanimité des membres présents, le taux des trois taxes pour 2016 comme suit :

Taxe d'Habitation	12.22 %
Taxe Foncière Bâti	18.44 %
Taxe Foncière Non Bâti	46.86 %

VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2016. 201603237

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité des membres présents et représentés, le projet de budget communal 2016 préparé par Monsieur le Maire et présenté par Monsieur Gilles JONDET, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, à la somme de :

- 2 155 065 € en section de fonctionnement,
- 951 248 € en section d'investissement.

COMPTE DE GESTION 2015 DU RECEVEUR MUNICIPAL (BUDGET ASSAINISSEMENT). 201603238

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2015 au 31 Décembre 2015.
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT ET AFFECTATION DES RÉSULTATS. 201603239

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- ❖ APPROUVE, hors la présence du Maire, le compte administratif 2015 de l'Assainissement dressé par Monsieur le Maire et présenté par Monsieur Henri VOUILLON, Adjoint, de la façon suivante :

	EXPLOITATION 2015		INVESTISSEMENT 2015	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés 2014		170 281.35 €		3 534.97 €
Opérations de l'exercice	40 732.69 €	14 292.55 €	3 672.86 €	15 304.45 €
TOTAUX	40 732.69 €	184 573.90 €	3 672.86 €	18 839.42 €
Résultat de clôture		143 841.21 €		15 166.56 €

Besoin de financement - €
Excédent de financement

Restes à réaliser (RAR)

Besoin de financement - €
Besoin de financement RAR - €

Besoin total de financement - €
Excédent total de financement

- € Affectation au compte 1068

143 841.21 € au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté

- ❖ DÉCIDE d'affecter la somme de :
 - 143 841.21 € au Compte 002 Excédent de fonctionnement.

- ❖ CONSTATE les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'Exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- ❖ ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2016. 201603240

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité des membres présents et représentés, le budget primitif Assainissement 2016, dressé par Monsieur le Maire et présenté par Monsieur Henri VOUILLON, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de

- 202 790 € en section d'exploitation,
- 191 556 € en section d'investissement.

TLPE (Taxe Locale sur la Publicité Extérieure) – Renouvellement Contrat Cabinet CTR. 201603241

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 30 juillet 2012, le Conseil Municipal avait attribué au cabinet CTR l'optimisation de la TLPE (Taxe Locale sur la Publicité Extérieure) sur le territoire communal. Les prestations du cabinet CTR ont permis de recouvrer de façon optimale la Taxe auprès des entreprises qui utilisent des supports publicitaires sur la commune.

Monsieur le Maire propose de renouveler le contrat auprès du cabinet CTR et présente le projet de contrat.

Il précise que le montant cumulé des honoraires sur trois ans est inférieur à 25 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE de renouveler le contrat de gestion de la TLPE (Taxe Locale sur la Publicité Extérieure) avec le cabinet CTR.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce contrat pour une application sans délai.

CONTRAT D'ENTRETIEN DES BOUCHES ET POTEAUX D'INCENDIE. 201603242

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de contrat d'entretien des bouches et poteaux d'incendie établi par la Société SUEZ, chargée de gérer le Service Public de Distributions d'Eau par le SIE MACON et Environs (Syndicat Intercommunal des Eaux de MACON et Environs)

Il rappelle la responsabilité du Maire pour la défense incendie sur le territoire de la commune et souligne l'obligation qui en découle du bon fonctionnement des bouches et poteaux d'incendie.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE le projet de contrat d'entretien des bouches et poteaux d'incendie établi par la Société SUEZ.
- AUTORISE le Maire à signer ce contrat.

HOMOGENEISATION DES DROITS D'INSCRIPTION ENTRE LE CONSERVATOIRE ET LES TROIS ECOLES DU TERRITOIRE. 201603243

Madame Françoise BAJARD, Adjointe, rappelle que le Projet d'Etablissement de l'EMMS (Ecole de Musique Municipale de Sancé) approuvé le 1^{er} février dernier prévoit « d'harmoniser au mieux les tarifs avec les écoles de musique de la Camval, notamment Charnay les Mâcon et le Conservatoire, tous deux établissements publics, et de permettre l'accès aux écoles de musique à toutes les catégories sociales »

Elle présente la proposition du CRD (Conservatoire à Rayonnement Départemental) de la CAMVAL relayée par la directrice de l'EMMS (Ecole de Musique Municipale de Sancé) destinée à favoriser la mise en réseau administrative et la circulation des élèves entre les écoles et d'offrir un plus large choix d'apprentissage avec une inscription unique entre le conservatoire et les écoles du territoire, une nouvelle politique tarifaire est mise en place selon les modalités suivantes :

- Dans la limite des places disponibles de chaque établissement,
- Droits d'inscription homogénéisés, alignés sur ceux du CRD (Conservatoire à Rayonnement Départemental),
- Frais d'étude versés à l'école dispensant le cours instrumental ou vocal,
- Droit d'inscription seul versé à l'établissement qui accueille l'élève en pratique collective et/ou en formation musicale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE d'appliquer un droit d'inscription à l'EMMS (Ecole de Musique Municipale de Sancé) identique à celui du CRD (Conservatoire à Rayonnement Départemental) de la CAMVAL (Communauté d'Agglomération du Mâconnais Val de Saône).
- CHARGE Monsieur le Maire de faire appliquer cette décision.

FRAIS DE STAGE ET DE DEPLACEMENT DE MME CECILE BENOIT, DIRECTRICE DE L'EMMS (Ecole de Musique Municipale de Sancé). 201603244

Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal que Madame Cécile BENOIT, professeur et directrice de l'Ecole Municipale de Musique de SANCÉ, doit effectuer un stage de perfectionnement (hors CNFPT) « Musique et surdité » à Paris les 4-5-6 et 7 avril 2016.

Ce stage entre dans la politique de formation définie par le projet d'établissement de l'école musique 2015-2020. Pour des raisons de délai, Madame Cécile BENOIT a dû s'acquitter des frais d'inscription de ce stage d'un montant de 300 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE de rembourser Mme Cécile BENOIT les frais du stage « Musique et surdité » d'un montant de 300 €. Les frais de déplacement et d'hébergement liés à ce stage lui seront également remboursés selon le barème officiel en vigueur, sur présentation d'un ordre de mission.
- CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette décision.

GRILLE TARIFAIRE DES CONCESSIONS DU CIMETIERE COMMUNAL. 201603245

Monsieur le Maire accueille Monsieur Philippe PICARD, ancien conseiller municipal, qui s'investit sans compter dans la mise à jour du cimetière communal et le remercie chaleureusement pour son aide précieuse.

Monsieur le Maire l'invite à prendre la parole.

Monsieur PICARD rappelle que, dans un souci de bonne gestion du cimetière communal, le Conseil Municipal a, par délibération en date du 8 février 2010, uniformisé la durée des concessions accordées à QUINZE ANNEES pour garder un contact avec les ayants-droits et faciliter le renouvellement des concessions.

Il s'avère également nécessaire d'actualiser et de simplifier la grille tarifaire des concessions funéraires.

Après l'exposé de M. PICARD, Monsieur le Maire propose la grille suivante :

Catégorie	Tarif
Nouvelle Concession 2 m ² ou renouvellement, pour 15 ans	130.00 €
Nouvelle Concession >2 m ² ou renouvellement, pour 15 ans	350.00 €
Cavurne et tombe enfant (1m ²) ou renouvellement, pour 15 ans	100.00 €
Nouvelle Case columbarium ou renouvellement, pour 5 ans	230.00 €
Jardin du souvenir - taxe dispersion des cendres	35.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ❖ VALIDE la grille tarifaire présentée ci-dessus.
- ❖ CHARGE Monsieur le Maire de son application dès le 1^{er} avril 2016

99^{ème} CONGRES DES MAIRES : PRISE EN CHARGE DES FRAIS DES ELUS. 201603246

Deux élus du Conseil Municipal, MM. Roger MOREAU, Henri VOUILLON vont se rendre au 99^{ème} congrès des maires de France du 31 mai au 2 juin 2016.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre en charge leurs frais réels de déplacement et d'hébergement pour ces trois jours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, sauf MM. MOREAU et VOUILLON qui ne prennent pas part au vote,

- APPROUVE la prise en charge des frais réels de déplacements et d'hébergement pour les deux élus qui vont participer au 99^{ème} Congrès des Maires de France.
- DIT que la dépense sera imputée à l'article 6532 du budget 2016.

REMISE DU LABEL « TERRE SAINE » AU MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT LE 24 MARS 2016 - PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE REPRESENTATION DU MAIRE. 201603247

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal que la commune a obtenu de label «*Terre Saine, Communes sans pesticides*» pour son engagement objectif zéro pesticide dans le village.

La remise officielle de ce label a été effectuée le 24 mars 2016 par Mme la Ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer en charge des Relations internationales sur le climat.

Monsieur le Maire a représenté la commune à cette cérémonie officielle

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre en charge ses frais réels de déplacements et d'hébergement pour la remise de cette distinction à Paris.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, sauf M. MOREAU qui ne prend pas part au vote,

- APPROUVE la prise en charge des frais réels (329.70 €) de déplacements (train) et d'hébergement pour le maire qui a représenté la commune à Paris lors de la remise du label «*Terre Saine, Communes sans pesticides*»
- DIT que la dépense sera imputée aux articles 6251 et 6532 du budget 2016.

AFFAIRES DIVERSES.

- Mme Françoise BAJARD précise que les jeunes candidats aux emplois d'été seront reçus par la Commission des ressources humaines Samedi 9 avril.

- Un plan de communication interne et externe sera établi ; le groupe d'encadrants proposera un projet et les élus le leur avant une mise en commun ; le groupe des élus est constitué de Mmes Françoise BAJARD, Sylviane BAILLY, Christiane ROGIC, MM. Roger MOREAU, Henri VOUILLON et Gilles JONDET.

- Mme Christiane ROGIC présente le livret d'informations pratiques qui sera remis aux nouveaux habitants.

- Mme Sylviane BAILLY fait le point sur la prise de contacts avec les entreprises de SANCÉ ; un tiers des entreprises ont répondu au questionnaire envoyé. Il est noté que le fichier fourni par la CCI n'était pas à jour.

- Les enfants qui fréquentent la garderie gratuite entre 16 h et 16 h 30 doivent désormais être inscrits pour des raisons de sécurité.

- Le calendrier des manifestations 2017 a été établi avec les associations.
- Un devis sera demandé pour l'acquisition éventuelle d'une estrade.
- Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal l'idée d'une liaison Saugerets (MACON) – Carrefour de la Madone (SANCÉ) qui pourrait être piloté par la CAMVAL (Communauté d'Agglomération du Mâconnais Val de Saône) ; afin d'en évaluer les avantages, les inconvénients mais aussi les financements possibles, un débat aura lieu au sein du Conseil Municipal avant d'engager éventuellement la commune.